

Le 03 février 2014

Pour une EPS développée dans plus et mieux d'école

Le SNEP-FSU a réuni le 23 janvier 2014 plusieurs organisations et acteurs impliqués dans la nouvelle organisation des temps scolaires et péri scolaires du premier degré.

L'enjeu de cette initiative était de partir de la question spécifique de l'éducation physique et sportive (EPS), du sport scolaire et des pratiques sportives péri et extra scolaires, pour interroger cette réforme, qui annonce viser à la fois la réussite scolaire des élèves et la démocratisation de l'accès aux pratiques sportives.

Le SNEP-FSU estime que la précipitation dans laquelle cette réforme s'est menée a empêché une réflexion approfondie sur les fondements, les objectifs, la notion même de complémentarité ou de continuité éducative, l'encadrement, les partenariats...

Plusieurs constats sont inquiétants :

- Les activités sportives prennent une large part dans les activités périscolaires proposées. Le risque d'une « déscolarisation » de l'EPS avec en corollaire celui d'une « scolarisation » du périscolaire, qui perdrait sa spécificité.
- Les installations sportives utilisées servent à la fois à l'EPS des premier et second degrés, au sport scolaire, au sport péri et extra scolaire. Le temps dévolu aux activités périscolaires liées à la réforme génère des concurrences dont l'obligation scolaire pâtit.
- Les inégalités territoriales, avec un coût important pour les collectivités et, bien souvent, la faible qualification des animateurs.

Le SNEP-FSU considère qu'il faut interroger les fondements de la réforme

Pour s'attaquer réellement à l'échec scolaire, il faut prioritairement prendre à bras le corps les questions de contenus et d'apprentissage. C'est d'abord une réflexion sur les programmes, les pratiques pédagogiques et la formation initiale et continue des enseignant-e-s, une affaire de « plus et mieux d'école ». Ne laissons pas penser que des personnes moins qualifiées réussiront là où les enseignants sont en difficulté, que ce qui va être facultatif peut remplacer l'obligatoire, que les moments qui doivent être consacrés à « l'étude » peuvent être remplacés par de la découverte culturelle (aussi importante que soit cette ouverture culturelle pour les élèves), cette réforme ne contribue pas à la lutte contre l'échec scolaire.

En ce qui concerne l'EPS et les pratiques sportives, il y a trois lieux bien distincts qui ont chacun leurs objectifs, leurs temps de pratiques et leurs contenus spécifiques : l'école, le périscolaire et les clubs. Plutôt que de chercher à *organiser* une complémentarité, une cohérence, une continuité entre eux, il faudrait s'attacher à ce que chacun soit le plus efficient possible dans le rôle qu'il doit jouer.

Il est nécessaire de rappeler que depuis les années 70, la quasi-totalité des gouvernements ont cherché à modifier les contenus et les missions de l'École au nom des « rythmes » : de *la Loi Mazeaud* en 1975 à l'opération Chatel *Cours le matin, sport l'après-midi*, en passant par *l'aménagement du temps de l'enfant* de Calmat-Chevènement en 1985 ou *les contrats bleus* de Bergelin, etc. Tous ces dispositifs ont abouti au même résultat : ils ont installé puis conforté des partenariats ambigus, tout en contribuant à la diminution de l'horaire d'EPS de l'école primaire qui est passé de 5h officielles à 3h (et 2h réelles aujourd'hui).

La « réforme des rythmes » de 2013 entérine la diminution du temps scolaire alors qu'il aurait fallu travailler à « plus et mieux d'école ». Elle génère, avec les PEDT, de la confusion. Le risque est aujourd'hui très grand de transformer en profondeur -et rapidement- les missions historiques de l'École, pilotée par l'État, et de l'amputer d'une partie des enseignements qui jusqu'à présent font partie de ses missions (EPS, arts, techno...).

Le SNEP-FSU propose des outils d'analyse ([Dossier Rythmes 2014](#)), et appelle à débattre de solutions alternatives qui s'attaquent réellement à la lutte contre l'échec scolaire et à l'émergence, au développement d'une politique éducative locale la plus riche possible, avec bien entendu une égalité sur le territoire.

Copyright © 2014 SNEP. Tous droits réservés